



La Fondation Hainard a été créée en 1998 du vivant de Robert HAINARD et avec son accord

Cette fondation est placée sous la surveillance de l'autorité compétente et inscrite au Registre du commerce.

« 14.10.1998 (11375) Fondation Hainard, à Bernex, chemin de Saule 51. Nouvelle fondation. Acte constitutif du: 07.08.1998. But: conserver, promouvoir et rendre accessible au public l'oeuvre et les idées des différents artistes de la famille Hainard; promouvoir et sauvegarder le patrimoine culturel et naturel ayant un lien avec l'oeuvre et les idées des artistes de la famille Hainard. Signature collective à deux de Hainard Pierre, de Confignon, à Montpreveyres, président, avec Pflug-Hainard Marie, de Versoix, à Lavigny, secrétaire, tous deux membres du conseil de fondation et du comité exécutif. »

La Fondation a également pour but de promouvoir et de sauvegarder le patrimoine culturel et naturel genevois, suisse ou étranger ayant un lien avec l'oeuvre et les idées des artistes de la famille Hainard. La Fondation pourra atteindre ces objectifs notamment en:

- a) Organisant des expositions permanentes et temporaires ainsi que des séminaires et des conférences sur les différents artistes de la famille Hainard, ou sur d'autres artistes ou personnalités ayant un lien avec ceux-ci.
- b) Procédant, avec d'autres institutions, à des prêts ou des échanges d'oeuvres, à court ou à long terme.
- c) Utilisant et aménageant la propriété de Monsieur Robert HAINARD à BERNEX et son contenu, en particulier l'atelier, comme un lieu d'exposition, de rencontre et d'étude ainsi que comme un instrument pédagogique et didactique.
- d) Publiant ou en participant à la publication d'ouvrages sur supports papier ou électronique consacrés aux différents artistes de la famille HAINARD ou à d'autres artistes ou personnalités ayant un lien avec ceux-ci.

Ressources:

La Fondation est dotée à sa constitution d'un capital initial de DIX MILLE FRANCS (CHF 10'000.--). Pour atteindre son but, la Fondation, outre les revenus et le montant de son capital initial et futur, disposera notamment des contributions recueillies auprès des différents membres de la famille HAINARD, des autorités et institutions publiques ou des personnes et entités privées désireuses de contribuer à la poursuite du but de la Fondation. Ces contributions, en nature, (objets mobiliers ou immobiliers) ou en espèces, pourront être faites sous forme de dons, legs, prêts, subventions, subsides de toutes sortes.

[Voir les règles de base à observer pour réaliser votre projet.](#)

Contact et adresse pour la correspondance:

Fondation Hainard
par son président, Pierre Hainard
2, chemin de la Chérard
CH-1081 Montpreveyres

Tél. : +41 79 417 61 88
fondation@hainard.ch
www.hainard.ch